

Autorisation parentale Dispositif « ARGENT DE POCHE » le 19,20 et 21 Octobre 2020

Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal ! En cas d'absence de cette autorisation, l'inscription ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur* : En qualité de tuteur légal autorise mon enfant :
NOM
Prénom
Domicilié(e)
à participar à l'apération « Argapt de pache »
à participer à l'opération « Argent de poche ».
 ✓ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire, ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale, ✓ La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
Fait à